

RÉSOLUTION 32-5

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ATTENDU QUE, selon des études de plus en plus nombreuses, les conséquences néfastes des changements climatiques nuiront à l'économie dans un certain nombre de secteurs clés, notamment l'agriculture et la sécurité alimentaire, les ressources hydriques, les zones côtières, la santé publique, la gestion des risques de catastrophes liées au climat, les bâtiments et l'infrastructure et la gestion des ressources naturelles;

ATTENDU QUE les États de la Nouvelle-Angleterre et les provinces de l'Est du Canada sont déjà aux prises avec les impacts des changements climatiques;

ATTENDU QUE le Comité directeur sur les changements climatiques met en œuvre les recommandations du *Forum ministériel sur l'énergie et l'environnement 2007* en mettant l'accent sur l'efficacité énergétique, la conservation de l'énergie et les stratégies d'adaptation;

ATTENDU QUE le *Plan d'action sur le changement climatique* préconise la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux répercussions sociales, économiques et environnementales des changements climatiques dans le contexte du développement durable de la région;

ATTENDU QUE la majorité de la population et de l'infrastructure de la région est concentrée dans des zones vulnérables à l'élévation du niveau marin et à des tempêtes de plus en plus violentes et fréquentes, la planification et la mise en œuvre de mesures d'adaptation deviennent une priorité urgente;

ATTENDU QUE les partenariats en matière d'adaptation permettraient à la région de mieux comprendre les impacts, de mettre en commun les ressources et d'élaborer des stratégies d'adaptation robustes et durables;

PAR CONSÉQUENT, les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada (GNA/PMEC) reconnaissent l'importance de l'adaptation aux changements climatiques dans la région;

PAR CONSÉQUENT ÉGALEMENT, les GNA/PMEC s'engagent à utiliser et à mettre en commun des données et de l'information en vue de cerner clairement les zones vulnérables et d'en parfaire l'évaluation;

PAR CONSÉQUENT ÉGALEMENT, les GNA/PMEC enjoignent le Comité directeur sur les changements climatiques d'améliorer les communications et le partage des connaissances sur les mesures d'adaptation;

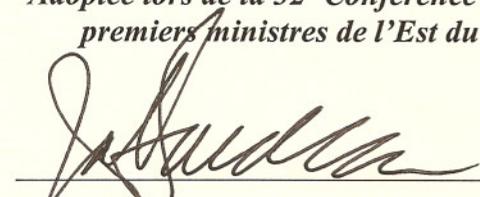
PAR CONSÉQUENT ÉGALEMENT, les GNA/PMEC encouragent tous les gouvernements à faire en sorte que l'information sur les risques, la vulnérabilité et les options d'adaptation en matière de climat soit intégrée à la planification et à la prise de décisions dans des secteurs clés comme l'agriculture, l'eau, la santé, la gestion des risques de catastrophe, l'urbanisme, l'aménagement des côtes et les transports;

PAR CONSÉQUENT ÉGALEMENT, les GNA/PMEC doivent collaborer avec les organismes compétents en vue de promouvoir la mise en place de programmes de surveillance à long terme pour permettre l'adoption de mesures de gestion adaptative;

PAR CONSÉQUENT ÉGALEMENT, les GNA/PMEC enjoignent le Comité directeur sur les changements climatiques de poursuivre ses travaux avec des organismes comme ICLEI (*Local Governments for Sustainability*) afin de fournir aux collectivités les outils nécessaires pour intégrer facilement l'adaptation aux changements climatiques dans la planification et la prise de décisions municipales.

PAR CONSÉQUENT ÉGALEMENT, les gouverneurs et les premiers ministres réitèrent leur engagement : en tant que région, de réduire les émissions de gaz à effet de serre à un niveau équivalant à 10 % de moins que les niveaux de 1990 d'ici 2020 et à des niveaux suffisants pour éliminer toute menace grave au climat d'ici 2050.

Adoptée lors de la 32^e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, à Bar Harbor (Maine), le 16 septembre 2008.



John E. Baldacci
Gouverneur du Maine
Coprésident



Shawn Graham
Premier ministre du Nouveau-Brunswick
Coprésident